



DIVISION DE DIJON

CODEP-DJN-2012-068442

AM'TECH médical
Monsieur le directeur5 rue Pierre Midrin
92310 SEVRES

Dijon, le 21 décembre 2012

Objet : Contrôle d'un organisme agréé pour les contrôles en radioprotection du 12/12/2012
Nature de l'inspection : appareil électrique émettant des rayons X dans le domaine dentaire
Organisme : AM'TECH médical
Numéro d'agrément : OARP0008
Identifiant de la visite : INSNP-DJN-2012-1424

Réf : Loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité nucléaire, notamment son article 4
Code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-95 à R1333-98
Décision homologuée n°2010-DC-0191 de l'ASN du 22 juillet 2010 fixant les conditions et les modalités d'agrément des organismes mentionnés à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique.

Monsieur le directeur,

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), en charge de l'agrément et du suivi de l'activité de votre organisme et au titre du contrôle de la radioprotection en France est représentée à l'échelon local en Bourgogne et en Franche-Comté par la division de Dijon.

Dans le cadre de ses attributions, la division de Dijon a procédé à un contrôle de supervision inopiné de votre organisme le 12 décembre 2012 à Tonnerre (appareil électrique émettant des rayons X dans le domaine dentaire).

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

La supervision inopinée de l'opérateur d'AM'TECH médical réalisée le 12 décembre 2012 à Tonnerre avait pour objectif de vérifier la bonne application des procédures de l'organisme ainsi que sa connaissance de la réglementation.

Il ressort de cette inspection que l'opérateur a conduit son contrôle de façon méthodique et consciencieuse. Les procédures internes sont maîtrisées et correctement mises en application.

.../...

www.asn.fr21, boulevard Voltaire • BP 37815 • 21078 Dijon cedex
Téléphone 03 45 83 22 66 • Fax 03 45 83 22 94

A. Demandes d'actions correctives

Néant

B. Compléments d'information

Néant

C. Observations

Néant

* * *

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'ASN, et par délégation,
le chef de la division de Dijon

Signé par

Alain RIVIERE